

«Parrainage de jeunes concepteurs et conceptrices des arts de la scène»

Durée : 30 heures de Novembre 2015 à mars 2016

Date limite pour soumettre votre dossier de candidature : 15 octobre 2015

Coût : 100 \$

Nombre de places disponibles : Un seul dossier sera retenu, en fonction de sa pertinence et clarté.

Inscription : communiquez avec la coordonnatrice par courriel à l'adresse suivante : jarostan@videotron.ca ou par téléphone au 514-750-6967 ou au 438-395-5323.

Description : Le but du programme de parrainage-mentorat est de permettre à des personnes conceptrices **ayant quatre années ou moins d'expérience dans le milieu professionnel** de s'appuyer sur des praticiens ou praticiennes expérimentés qui sauront les initier et les guider dans les diverses étapes qu'impliquent un projet de conception : rencontre et négociation avec le producteur du spectacle, rencontre avec le metteur en scène, appropriation du texte ou du projet de spectacle, évaluation des budgets, remise des premières esquisses, élaboration du projet final, travail en salle, supervision de la réalisation de la conception, etc.

Les projets présentés pourront porter sur l'un des cinq domaines de conception suivants : **décors, costumes, accessoires, éclairages ou environnements sonores.**

Ils pourront revêtir l'une des deux formes suivantes.

1. Être accompagné(e) par une personne conceptrice expérimentée tout au long de la réalisation d'un projet de conception **pour lequel le « parrainé » aura préalablement reçu une commande d'un producteur.**
2. Accompagner une personne conceptrice expérimentée tout au long de la réalisation d'un projet de conception dans lequel celle-ci est impliquée. Dans le cadre de ce projet, le « parrainé » devra élaborer son propre projet de conception qu'il sera amené à comparer à celui élaboré par son parrain.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS VISÉS

- Permettre à une personne conceptrice en début de carrière d'apprendre à planifier et à réaliser un projet de conception.
- La familiariser avec les diverses étapes que cela implique.
- La mettre en contact avec les divers intervenants auxquels ils doivent avoir recours pour mener à bon port un projet de conception.
- L'initier à l'art difficile de la négociation avec les producteurs, fournisseurs et autres intervenants avec lesquels ils auront à traiter.

Nous prévoyons que les activités de parrainage s'échelonnent du mois de novembre 2015 au mois de mars 2016. Dans ce type de projet de formation, il est impossible de déterminer à l'avance les dates exactes des rencontres. L'horaire dépendra évidemment du calendrier de production du projet de conception faisant l'objet du parrainage. Un suivi sera cependant assuré par l'APASQ. Le choix des personnes conceptrices, des parrains et leur jumelage se fera en fonction des différents projets soumis.

Parrains et concepteurs débutants se rencontreront généralement de cinq à huit fois selon l'ampleur du projet de conception. Chaque projet devrait comporter une bonne trentaine d'heures de travail. Le concepteur ou la conceptrice d'expérience aura évidemment, entre chaque rencontre, à prendre connaissance des propositions (dessins, maquettes, etc.) qui lui seront présentées. En aucun cas, le parrain n'aura la tâche de réaliser la conception à la place du jeune concepteur ou conceptrice. Le travail du parrain se fera dans l'optique de pousser le jeune concepteur ou conceptrice au bout de sa démarche de conception.